

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 9 février 2011, à 9 h 30, à la salle de conférence de la MRC du Rocher-Percé, à Chandler, sous la présidence de M. Joël Arseneau et à laquelle étaient présents :

M. Bertrand Berger

Préfet
Représentant de la MRC d'Avignon

M. Richard St-Laurent

Représentant la MRC d'Avignon

M. Bruno Cloutier

Maire de Percé
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Louise Langlois

Maire de Chandler
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Délisca Ritchie Roussy

Préfet
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M^{me} Micheline Pelletier

Maire de Sainte-Anne-des-Monts
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Joël Arseneau

Maire des Îles-de-la-Madeleine
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gino Lebrasseur

Maire de Paspébiac
Représentant la MRC de Bonaventure

M. Jean-Guy Poirier

Préfet
Représentant la MRC de Bonaventure

M. François Roussy

Maire de Gaspé
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Réjean Normand

Maire de Rivière-à-Claude
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

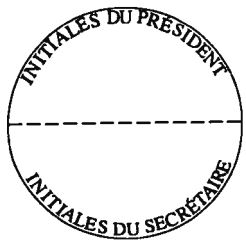
M. Jonathan Lapierre

Conseiller
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Didier Dufour

Gilbert Scantland

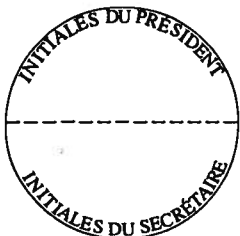


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;
2. Vérification des présences et du quorum;
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2011;
5. Résolution pour le choix d'une institution financière, ouverture de comptes et autres;
6. Résolution d'acceptation de l'offre de financement de la banque, nommant le(s) signataire(s) de l'offre;
7. Autres sujets;
8. Date et lieu de la prochaine rencontre;
9. Clôture de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M. Joël Arseneau présidera la réunion. On demande à M. Gilbert Scantland d'agir comme secrétaire d'assemblée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. VÉRIFICATION ES PRÉSENCES ET DU QUORUM

Didier Dufour annonce le nom des représentants de chacune des MRC. On constate que sept représentants sur une possibilité de douze sont présents. Le quorum est atteint.

M. Berger propose que la réunion soit ouverte.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Arseneau souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration de la Régie et il déclare la réunion ouverte.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Arseneau fait lecture du projet d'ordre du jour. M. Cloutier, propose d'adopter l'ordre du jour tel que déposé en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JANVIER 2011

M. Arseneau s'informe à savoir si les membres présents ont pris connaissance du projet de procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2011. Tous les membres en ont pris connaissance, il n'y aura pas de lecture.

M^{me} Ritchie Roussy propose que le projet de procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2011 soit adopté tel que soumis.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. RÉSOLUTION POUR LE CHOIX D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE OUVERTURE DE COMPTES ET AUTRES

À la demande du président, Didier Dufour fait un court exposé de la situation. Afin de sélectionner une institution bancaire, nous avons fait un appel de propositions auprès de trois institutions, la Banque Nationale, le Mouvement Desjardins et la Banque Laurentienne. Nous avons procédé à l'analyse des propositions de ces trois institutions et le rapport d'analyse a été transmis aux administrateurs. Il ressort clairement que l'offre de la Banque Laurentienne est la plus avantageuse. Après discussion, les membres présents sont satisfaits des explications.

M. Berger propose que la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine retienne l'offre de la Banque Laurentienne.

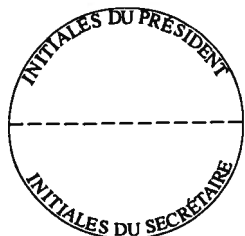
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2011-07

R-2011-08

R-2011-09

R-2011-10



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

6. RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE LA BANQUE, NOMMANT LE(S) SIGNATURE(S) DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISETTE LANGLOIS QUE :

A. AFFAIRES BANCAIRES

1. La résolution relativement aux affaires bancaires, selon le formulaire requis par l'institution bancaire de la Régie, la Banque Laurentienne du Canada, soit approuvée.
2. M. Joël Arseneau [Président] de la Régie et M. Gino Levasseur [Secrétaire-trésorier] de la Régie (les « signataires autorisés ») soient désignés conjointement signataires autorisés de la Régie pour ses affaires bancaires, et que les signataires autorisés soient autorisés, pour et au nom de la Régie, à accomplir et poser tout geste et à signer et livrer tout document que les signataires autorisés, à leur entière discrétion, jugeront nécessaire ou désirable, aux fins de mettre en place les arrangements bancaires avec l'institution bancaire de la Régie.

B. AFFAIRES GÉNÉRALES

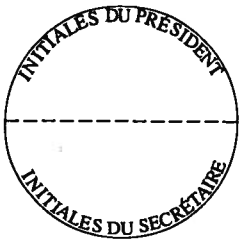
3. Les signataires autorisés [**chacun pouvant agir seul/agissant conjointement**] soient par les présentes autorisés à signer et délivrer, pour le compte et au nom de la Régie, tout document de nature administrative ou fiscale relativement aux affaires courantes de la Régie ou à des fins fiscales.
4. Les signataires autorisés soient par les présentes autorisés [**chacun pouvant agir seul**], à signer les attestations et les documents similaires pour le compte de la Régie à l'égard des questions factuelles ayant trait à l'exercice des activités commerciales et aux affaires internes de la Régie, notamment les certificats vérifiant les exemplaires des statuts, règlements administratifs, résolutions et procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Régie.

C. OFFRE DE FINANCEMENT

5. L'acceptation par la Régie de l'offre de financement de la Banque Laurentienne datée du 2 février 2011 (l'« **Offre de financement** ») prévoyant, entre autres choses, l'octroi d'une marge de crédit de 10 700 000 \$ à la Régie, et l'exécution par la Régie des obligations qui lui incombent aux termes de cette offre, le tout selon les modalités énoncées dans l'Offre de financement, soient autorisées et approuvées.
6. L'emprunt par la Régie des sommes faisant l'objet des divers crédits prévus à l'Offre de financement, le tout selon les termes, conditions et modalités y prévus, soit autorisé et approuvé.

D. DISPOSITIONS DIVERSES

7. M. Gilbert Scantland, directeur général de la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (la « **CRÉGÎM** »), agissant seul, soit autorisé, pour et au nom de la Régie, (i) à négocier, mettre en forme finale, signer et à livrer l'Offre de financement, avec les ajouts, les suppressions et les autres modifications que tel signataire peut approuver, ainsi que l'ensemble des ententes, actes et autres documents connexes ou accessoires (les « **documents connexes** »), l'approbation en question étant établie de façon concluante par la signature et la livraison de l'Offre de financement et des documents connexes par tel signataire, et (ii) de prendre toutes les autres mesures et de signer tous les autres documents qu'il juge raisonnablement nécessaires ou souhaitables pour la réalisation de l'objet de la Régie.
8. Toutes les mesures qui ont déjà été prises par M. Gilbert Scantland, directeur général de la CRÉGÎM, pour et au nom de la Régie, concernant les questions décrites ci-dessus sont, par les présentes, ratifiées, confirmées et approuvées.



No de résolution
ou annotation

R-2011-11

R-2011-12

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

E. GÉNÉRALITÉS

9. M. Gilbert Scantland, directeur général de la CRÉGÎM, agissant seul, soit autorisé, pour et au nom de la Régie, à négocier, mettre en forme finale, signer et à livrer l'ensemble des autres documents, ententes, autorisations et choix et de prendre les autres mesures qu'il juge, à son gré, nécessaires ou souhaitables afin de conclure les opérations prévues dans la présente résolution, à signer et à livrer ces autres documents, ententes, autorisations et choix ou prendre d'autres mesures visant à attester de façon concluante cette décision.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. AUTRES SUJETS :

M. Arseneau demande aux membres s'ils désirent discuter d'autre point. M. Cloutier suggère que la Régie puisse rencontrer la ministre, M^{me} Normandeau, afin de connaître les possibilités qu'offre le réseau de transport d'Hydro-Québec.

Il est également suggéré de préparer un document qui informerait les municipalités de leur implication dans le dossier, particulièrement en terme de « cautionnement ». On suggère de faire une mise à jour du plan d'affaires.

Finalement, M. Cloutier informe les membres qu'il assiste à sa dernière rencontre. En effet, la MRC a décidé que M^{me} Lebouthillier, préfet, représentera la MRC du Rocher-Percé.

Le président de la Régie, M. Arseneau, remercie M. Cloutier pour l'intérêt qu'il a manifesté pour la Régie et pour le support qu'il nous a apporté.

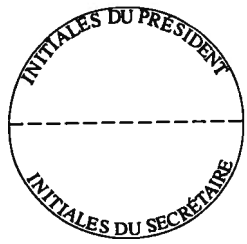
8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Compte tenu des étapes à venir et afin d'éviter toute surprise, il serait prudent de prévoir la tenue d'une autre réunion le 18 février 2011. M^{me} Pelletier propose que la prochaine réunion se tienne à Gaspé, le 18 février, à 7 h 30, à l'Hôtel des Commandants, une convocation par courriel devra être transmise aux membres au moins 48 heures avant la réunion.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Bruno Cloutier demande la levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire d'assemblée,

Joël Arseneau

Gilbert Scantland

Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

19 avril 2011
Date